Stages de seconde, une seule solution : l’abrogation

samedi 2 mai 2026, par CGT educ’action

Depuis 2024 et la volonté de G.Attal de « reconquérir le mois de juin », les élèves de seconde générale et technologique doivent effectuer, à cette période de l’année, deux semaines de « stage d’observation » en entreprise. Alors que ces stages n’ont aucun intérêt pédagogique (comme ceux de 3ème), ils présentent avant tout des risques pour les élèves, augmentent la charge de travail des personnels et sont profondément inégalitaires (réseaux familiaux et autre reproduction sociale). Surtout, au-delà de leur caractère occupationnel, ils sont un outil au service du discours néolibéral et militariste du gouvernement qui ne cesse de présenter l’entreprise comme l’alpha et l’oméga de la formation.

Pour télécharger, lire, imprimer et afficher sur le panneau syndical l’intégralité de notre tract, cliquez ci-dessous !

STAGES D'OBSERVATION EN TROISIÈME ET SECONDE : UNE SEULE SOLUTION, L'ABROGATION

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

La mort d'un élève de 15 ans, vendredi 17 avril, a remis en lumière la dangerosité que représentent, pour les élèves, les stages en entreprise. Ce n'est pas un « fait divers » isolé, mais bien la conséquence que d'une part, **l'entreprise** (poussée par une logique de rentabilité), **n'est pas un lieu de formation initiale et qu'elle peut s'avérer dangereuse, et que d'autre part, l'encadrement et les garde-fous institutionnels ne sont pas suffisants.**

C'est dans ce contexte, **par voie de presse et sans concertation avec les organisations syndicales**, que le ministre de l'Éducation nationale (après une 1ère intervention de S Roubache dont ce n'est pas le périmètre d'intervention...) vient de s'exprimer sur **de possibles (et très flous) aménagements** de ces stages d'observation. Pour lui, ils sont « *un élément déterminant d'égalité des chances pour faire découvrir des métiers à des jeunes qui, sinon, ne les découvriraient pas et n'auraient pas les mêmes opportunités que les autres* ». La CGT Éduc'action réfute cette position et considère au contraire qu'**ils renforcent et reproduisent les inégalités sociales. À l'instar du marché du travail, ils sont particulièrement discriminatoires** et reposent, pour trouver des lieux d'accueil, essentiellement sur le réseau familial. L'argument consistant à dire que cela permettrait une meilleure orientation des élèves est aussi caduque dans la mesure où celle-ci se situe très en amont de ces périodes de stage.

Les aménagements consisteraient à remplacer les stages dans une seule entreprise par des expériences plus courtes dans plusieurs structures. Le MEDEF a même proposé d'organiser des visites groupées d'entreprises ! Rappelons que pour l'heure, il n'y aucune obligation de suivre les 2 semaines de stage dans une seule et même entreprise et chacun-e fait comme il-elle peut... Qui sera alors chargé-e de trouver ces entreprises, de l'encadrement et du suivi des élèves ? Avec quel budget se feraient ces déplacements et surtout sur quels temps de travail pour les personnels ?

Au-delà de ces aspects pratiques, ce qui interroge c'est **l'entêtement du ministre à vouloir maintenir un dispositif qui ne fonctionne pas** et de le remplacer par une usine à gaz toute aussi défaillante en termes d'encadrement et de sécurité.

La CGT Éduc'action rappelle que ces stages (de 2nde mais aussi ceux de 3ème) restent difficiles à trouver, sont non préparés et mal encadrés. Surtout, ils n'amènent aucune plus-value pédagogique et s'avèrent de plus en plus dangereux en termes d'accidents de travail, d'exposition aux produits dangereux ou de VSST.

Par conséquent, la CGT Éduc'action exige l'abrogation de ces stages d'observation de troisième et de seconde (et expérimentaux en 4ème). Elle appelle également, avec la CGT, l'ensemble des personnels à participer, le 28 avril, à la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail (proclamée par l'OIT) et à rejoindre les initiatives locales pour rappeler qu'on ne doit pas mourir au travail ou lors d'un stage, qu'on soit salarié-es ou élèves.

Montreuil, le 24 avril 2026

CGT Éduc'action
263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 78 55
www.cgteduc.fr
@cgteducaction